

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

**DÉLIBÉRATION N° CD-2020/04/03-4/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200403-lmc100000020397-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : COZIC Bernard

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

**OBJET :** Financement des Pôles Autonomie Territoriaux.

Le Département s'est engagé, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans une restructuration et une coordination des services d'accueil, d'information et d'accompagnement territorialisés au plus près des personnes en situation de handicap et des personnes de plus de 60 ans.

Cette politique s'est concrétisée par la création de 6 Pôles Autonomie Territoriaux (PAT), votée lors de l'Assemblée départementale du 20 octobre 2017 avec une ouverture au 1er novembre 2017. Ces Pôles sont actuellement gérés par des associations.

Après deux années de fonctionnement, il apparaît que ces nouvelles structures et l'animation territoriale qui les accompagne, apportent des réponses concrètes aux besoins des personnes, notamment aux personnes en situation de handicap qui jusque-là étaient inconnues ou éloignées des différents services.

Cependant, le flux des demandes des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants ne cesse de croître. Les seuls PAT ne pourront absorber autant de sollicitations.

C'est pourquoi, un projet global relatif à l'accueil et à l'accompagnement de proximité des personnes en situation de handicap et/ou âgées de plus de 60 ans, sera présenté au cours du deuxième semestre 2020.

Pour permettre aux 6 associations porteuses de PAT de poursuivre leurs actions et de les associer à la réflexion annoncée sur la politique de proximité accrue, en matière de personnes présentant une perte d'autonomie, il vous est proposé en complément à l'avenant voté en décembre 2019 de la convention des associations porteuses de PAT, le financement de ces dernières pour l'année 2020, soit un montant de 1 443 000 €.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 Juin 2012, relative à adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 20 octobre 2017, approuvant la convention de fonctionnement des Pôles Autonomie Territoriaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 19 décembre 2019, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2020,

VU la délibération du Conseil départemental du 19 décembre 2019, approuvant la prolongation de la convention des Pôles Autonomie Territoriaux,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes à chacun des 6 Pôles Autonomie Territoriaux :

PAT Coulommiers (Association Centre 77): 232 000 €  
PAT Fontainebleau (Association Soutien Facil): 249 000 €  
PAT Lagny (Association Reliage): 249 000 €  
PAT Meaux (Association Reliage) : 232 000 €  
PAT Melun (Association Rivage): 249 000 €  
PAT Provins (Association Sillage) : 232 000 €

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant-type tel qu'il figure en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département,

Article 3 : d'imputer les crédits sur l'action « aide à domicile et accord-cadre CNSA » sur l'opération de fonctionnement, « participation Pôles Autonomie Territoriaux » du budget départemental 2020.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (7) :

Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne